



Extrait du Consultram

<http://consultram.org/spip.php?article43>

Désistement, la mort dans l'âme

- Les enjeux -

Date de mise en ligne : mercredi 11 mars 2009

Description :

Nous avons, la mort dans l'âme, décidé de retirer notre plainte devant le tribunal administratif pour l'annulation de la DUP.

Copyright © Consultram - Tous droits réservés

Communiqué de presse

Une date vient enfin d'être fixée pour le délibéré. Trop tard, bien trop tard. Ce décalage par rapport au lancement du projet fait que le tracé nord est devenu irréversible, et que les travaux lourds au centre-ville sont déjà très largement avancés ; la baisse d'activité dans les rues impactées le prouve amplement. En clair, les chantiers sont hélas bien trop engagés pour faire demi-tour sans dommage.

La reconnaissance du bien-fondé de nos arguments devant le tribunal administratif se serait donc traduite par un gel du chantier en cours pour de trop long mois, avec les conséquences désastreuses pour tous que l'on imagine ; et par un coût de remise en état non négligeable, sans compter les pénalités de retard encourues ; le tout chiffrés en millions d'euro. Le tout, sans hélas pouvoir de façon réaliste revenir sur les choix déjà effectués.

Dans le contexte de crise économique et de difficultés budgétaires, particulièrement à Angers et son agglomération, notre sens citoyen des responsabilités ne nous permet pas de demander un tel sacrifice supplémentaire aux angevins et aux entreprises.

Consultram a donc décidé de se désister du recours déposé, non pas en signe de défaite, mais bien à cause des conséquences négatives d'une probable victoire.

Angers, le 11/03/09

Le bureau